

# REGLEMENT CAPNORE 2024 – RANDONNEE PEDESTRE

Co-organisateur : ATAC & LVO



1.1 L'Association Terre d'Aragon en Cabardès (ATAC) organise la randonnée pédestre dans le cadre de la manifestation « CAP NORE » labélisée par la Fédération Française de Randonnée.

1.2 Tout randonneur qui prend part à cette randonnée, est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions.

2.1 La randonnée pédestre est ouverte à toutes personnes né(e)s avant le 31 décembre 2011.

2.2 Une autorisation parentale est nécessaire pour tous les mineurs désirant participer à l'évènement. Ils devront être accompagnés de leur responsable légal.

2.3 Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque randonneur devra être muni d'un dossard, obligatoire pendant la randonnée. Les dossards seront fournis par l'organisateur (ils sont offerts).

2.4 Les dossards sont à retirer à la tente « Inscriptions et retraits des dossards »

3.1 La randonnée pédestre est un parcours d'environ 12km. Le tracé est balisé dans sa totalité, vous êtes tenus de suivre le balisage et ne pas vous en écarter.

3.2 Le même circuit est proposée à 3 horaires différents sur les deux journées.

3.3 Départ du Parc du Château de Villegly

- Samedi libre à partir de 14h00

- Dimanche libre à partir de 7h30
- Dimanche à 8h30 uniquement pour la randonnée accompagnée par les moniteurs diplômés de l'ATAC (présence obligatoire 15 minutes avant le départ pour le briefing). Arrivée prévue vers 12h15

3.4 L'arrivée a lieu au Parc du Château de Villegly. Un ravitaillement vous sera alors offert. Il s'agit d'un ravitaillement commun avec le Trail'Nore, Gravel'Nore et Rando VTT. Un ravitaillement liquide sera également présent à mi-parcours.

4.1 Le randonneur est seul responsable de son parcours. En ayant décidé de participer à une randonnée, sachez que vous êtes responsable de votre propre sécurité tout au long du parcours. La participation vaut confirmation du bon état de santé et de votre aptitude à la bonne pratique de l'activité pour laquelle vous vous êtes inscrit. Des repères numérotés sont présents sur le parcours en cas de problème. Ils servent à vous localiser, merci de les retenir attentivement.

4.2 Des panneaux « prudences » indiquent la traversée de cyclistes et de voies routières. Merci de respecter attentivement ces panneaux. Dans le cadre de l'organisation CapNore, les cyclistes ont la priorité sur les randonneurs pédestres.

4.3 En cas de problèmes, rapprochez-vous d'un panneau poste secours. Merci de contacter l'organisateur au numéro 06.21.36.79.86. En cas d'urgence, contactez directement les secours :

SECOURS : 112      POMPIERS : 18      SAMU : 15      GENDARMERIE : 17

5.1 Vous êtes tenus de respecter le Code national de bonne conduite du randonneur :

- Respectez le parcours, en suivant les accompagnateurs (dans le cadre de la randonnée accompagnée) et ne pas pénétrer dans les propriétés privées.
- Être courtois avec les randonneurs et les autres usagers de la nature.
- Ne pas allumer de feu.
- Respecter la faune et la flore.
- Ne rien jeter à terre, déposer les détritiques dans les poubelles ou à défaut, les ramener avec vous.
- Faire attention aux animaux sauvages et respecter leur repos

5.2 Par ailleurs, des poubelles sont installées sur les parkings, site départ/arrivé et les ravitaillements. Aucune pollution du terrain ne sera tolérée. Le recyclage des déchets est en place sur les ravitaillements.

6.1 Il est strictement interdit aux participants de reconnaître les parcours, ceci dans le souci de respecter les propriétés privées. Idem, il est interdit de refaire les parcours les jours suivants et de diffuser sur internet et les réseaux sociaux, les traces GPS des parcours. Des accords de passage ont été conclus entre l'organisation et les propriétaires privés, exclusivement pour les 2 jours de l'évènement et pour le nombre d'inscriptions délivrées. Les randonneurs sont responsables des dommages qu'ils provoqueraient aux propriétés privées, en dehors des dates officielles du « CAP NORE ».

7.1 Les engagements peuvent s'effectuer par internet sur le site de notre partenaire la société NJUKO. Une confirmation de votre inscription se fera par email. Les inscriptions sont également possibles sur place.

7.2 Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer le bien-être des randonneurs, l'organisation limite le nombre d'inscrits à 150 participants.

8.1 Les horaires officiels de départ pour l'ensemble des épreuves seront communiqués aux participants sur le site internet [www.capnore.com](http://www.capnore.com), par affichage et annonces micro sur le site départ/arrivée.

9.1 Par sa participation au « CAP NORE », chaque participant autorise expressément l'ATAC (club organisateur) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du « CAP NORE » en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions INTERNATIONALES actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

9.2 Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification personnelle à ses données. Par l'intermédiaire d'ATAC, chaque participant peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si un participant ne souhaite pas les recevoir, il lui suffit d'en informer ATAC par écrit :

ATAC Le Prieuré - 23 Rue du Paro - 11600 ARAGON.